



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Nazaire
Unité départementale de la DREAL**

Saint-Nazaire, le **21 MAI 2025**

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 10 mai dernier, vous sollicitez la possibilité de participer à la prochaine commission de suivi de site (CSS) exceptionnelle de Montoir-de-Bretagne dont l'ordre du jour concernera le plan de transformation du site YARA France.

Je vous informe ne pas donner une suite favorable à votre demande de participation.

En effet, vos associations ne sont pas membres de cette CSS dont la composition est fixée par arrêté préfectoral en date du 03/08/2023 modifié le 05/05/2025. De plus, le collège « riverains-associations de protection de l'environnement » est bien représenté dans cette instance puisque trois associations différentes y siègent notamment représentant le voisinage de l'installation.

Par ailleurs, un point presse sera organisé à l'issue de la CSS exceptionnelle, ce qui permettra un partage des informations issues de cette réunion au-delà des participants à celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le sous-préfet,



Eric de WISPELAERE

Mme LE CLER, présidente de l'AEDZRP

Les Amis de la Terre, Association Environnementale Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT (AEDZRP), Association des Habitants de Gron, ATTAC, Bretagne Vivante, Hord'laLoire, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Natur-action, Stopbure en Retz, Terre et Mer pour l'avenir du vivant, Vivre à Méan-Penhoët (VAMP)